

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA18 17289 ET RCA18 17294**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17289 : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un débarcadère pour autobus scolaire situé sur le côté est de l'avenue Mountain Sights sur une partie du lot portant le numéro de lot 2 652 188.

RÈGLEMENT RCA18 17294 : Règlement modifiant le *Règlement du comité consultatif d'urbanisme* (CDN/NDG-4).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 24 janvier 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate